

CHASSE A L'ARC



OBJECTIF



Dispenser la Journée de Formation Obligatoire (JFO) en vue de l'obtention de l'attestation permettant de chasser à l'arc (arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012).

Durée de la formation : journée complète



ANTHONY MORLET
Formateur



Intervenant FDC71



**CHASSARC 71
VINCENT LEBLOND**

Intervenant



**UDUCR
ANDRÉ GOIN**

Intervenant



FRANCK JACOB
Suppléant

21 MAI ou 6 JUIN

VIRÉ

8H30 - 17H30

*Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir)
Bottes et vêtements de pluie pour le terrain*



PROGRAMME

Matinée (salle):

- Historique
- Nomenclature : arc, corde, flèche, accessoires...
- Définitions particulières : band, allonge, spine...
- Réglementation et sécurité

- Comportement et mode de chasse

Après-midi (terrain):

- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation des différents types d'arcs



Places par session



OUVERTURE

Chasseurs

Infos

Programme : Anthony MORLET // 06.88.45.60.48

Inscription : Aurélie MASELLI // 03.85.27.92.71